Envoyé en préfecture le 09/10/2020
Reçu en préfecture le 09/10/2020
Affiché le
ID : 064-216404228-20201007-DEL_7_10_2020_7-DE

Oloron
Sainte-Marie

Direction Générale des Services

Conseil municipal du 7 octobre 2020
DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick NAVARRO

Secrétaire de séance : Mme Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice :	33
Nombre de présent-e-s :	32
Nombre de votant-e-s :	33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE,
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etait représentée :

- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.

7 - REHABILITATION DE LA SALLE SPORTIVE PALAS

D'importantes dégradations ont été constatées sur certaines parties de la structure de la salle sportive Palas.

Ce gymnase est une installation sportive de type COSEC (concours architectural) qui possède des structures en bois en lamellé-collé placées à l'extérieur du bâtiment (poteaux, portiques et abouts de poutres). Exposées aux intempéries, des altérations importantes se sont formées sur les structures qui, au fil du temps, se sont abimées au point de porter une atteinte certaine à leur solidité.

Suite aux diagnostics et analyses du bureau de contrôle, le bâtiment, qui accueille plus de 60 associations ainsi qu'une dizaine d'établissements scolaires, dont les collèges des Cordeliers et Saint Joseph, les lycées Guynemer et Saint-Joseph, a dû être fermé pour des questions de sécurité.

Envoyé en préfecture le 09/10/2020
Reçu en préfecture le 09/10/2020
Affiché le
ID : 064-216404228-20201007-DEL_7_10_2020_7-DE

Afin de remédier au plus vite à ces dégradations pour sauvegarder et sécuriser ce bâtiment, très utilisé dans la vie associative et sportive de la ville et de permettre la réouverture au plus vite de ces installations aux sportifs et aux scolaires, il est proposé de lancer la réhabilitation de cette salle sportive.

Le projet de réhabilitation proposé consiste à la refonte totale du site avec la prise en compte d'une rénovation énergétique massive et performante.

En effet, la salle sportive Palas est un des bâtiments communaux les plus consommateurs d'énergie : 60 MWh d'électricité et 240 MWh de gaz chaque année.

La réhabilitation de cette salle serait réalisée en deux tranches, comprenant chacune deux phases :

A) <u>1ère tranche : Charpente et rénovation énergétique</u>

- La 1ère phase portera sur les travaux de réparation de la charpente. Le projet consiste à consolider la structure bois présentant une dégradation importante engageant la sécurité du bâtiment.

  Le coût de cette 1ère phase est estimé à 364.300,00 € HT.

- La 2ème phase concerne les travaux de rénovation énergétique. Dans la continuité de la démarche TEPCV engagée par la commune, cette rénovation permettrait de :
  - se rapprocher de la future règlementation thermique et environnementale de 2020 en s'appuyant sur l'expérimentation nationale Energie positive (E+) & Réduction Carbone (C-) ;
  - travailler sur un projet innovant, démonstrateur et reproductible à coûts maîtrisés, avec les toutes contraintes du bâti existant.

  Le projet vise ainsi à minimiser l'impact des rénovations sur l'environnement, atteindre un haut niveau de performances énergétiques, et à associer une approche bas carbone du bâtiment, le tout en stimulant l'innovation.

  Le coût de cette 2ème phase est estimé à 721.000,00 € HT.

B) <u>2ème tranche : Rénovation intérieur / extérieur et création d'une extension</u>

- La 1ère phase prend en charge les travaux de rénovation intérieure du complexe sportif. Le projet consiste à poser un sol sportif possédant une capacité amortissante et de résistance au poinçonnement puis de réaliser les traçages et sujétions correspondants en périphérie de l'aire de jeux.
  Le réagencement des locaux ainsi que la réhabilitation sont nécessaires, notamment les peintures, les revêtements, la mise aux normes électriques du bâtiment. Une attention particulière sera donnée à la mise en place d'un dispositif modulaire pour accepter l'ensemble des associations en fonction des besoins.

  Le coût de cette 1ère phase est estimé à 444.000,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 09/10/2020
Reçu en préfecture le 09/10/2020
Affiché le
ID : 064-216404228-20201007-DEL_7_10_2020_7-DE

- La 2ème phase porte sur les travaux de rénovation extérieure et la création d'une extension. Le complexe sportif possède aujourd'hui un bardage amianté. Il est nécessaire, pour la sécurité des utilisateurs et des agents communaux de désamianter le site et de remplacer ce bardage. Une étude sera nécessaire pour déterminer le maintien de la structure pour un renfort potentiel en fonction des matériaux et équipements choisis. De plus, la volonté de créer une extension à la salle permet de rationaliser les bâtiments en regroupant sur un même site les associations sportives.

  Le coût de cette 2ème phase est estimé à 752.000,00 € HT.

Ainsi, le montant global des travaux de rénovation du complexe sportif est estimé à 2 281 300 € HT.

La durée des travaux est estimée à 2 ans.

Le plan prévisionnel de financement peut s'établir comme suit :

	FINANCEURS	%	MONTANT H.T.
1 ère tranche	- Etat DSIL	50	542 650
	- Région Nouvelle Aquitaine - Département des Pyrénées-Atlantiques	15 15	162 795 162 795
	- Part budget commune (autofinancement)	20	217 060
	TOTAL HT 1ère tranche	**100**	**1 085 300**
2 ème tranche	- Etat DSIL / DETR	50	598 000
	- Région Nouvelle Aquitaine - Département des Pyrénées-Atlantiques	15 15	179 400 179 400
	- Part budget commune (autofinancement)	20	239 200
	TOTAL HT 2ème tranche	**100**	**1 196 000**
MONTANT GLOBAL DES TRAVAUX			**2 281 300**

Envoyé en préfecture le 09/10/2020
Reçu en préfecture le 09/10/2020
Affiché le
ID : 064-216404228-20201007-DEL_7_10_2020_7-DE

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de la salle sportive Palas,

- **APPROUVE** le plan de financement du projet,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires dans le cadre de ce dossier,

- **RAPPELLE** que Monsieur le Maire a reçu délégation du conseil municipal pour déposer les dossiers de demande de subventions auprès des divers partenaires institutionnels.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 7 octobre 2020.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

Bernard UTHURRY

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

AFFICHE LE 9/10/2020

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)